



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 2

Question écrite n° 478

Texte de la question

M. Andre Rossi appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'état de la RN 2 dans la traversée d'Urcel et Chavignon. Cette portion de route est, certainement, la seule de la RN 2 qui n'ait jamais fait l'objet de travaux significatifs, si bien qu'aujourd'hui elle est devenue particulièrement dangereuse. Un projet de déviation des deux communes a été établi et approuvé. Il lui demande que, dans la préparation du XIe Plan, cet ouvrage donne lieu à une priorité souhaitée, d'ailleurs, par l'ensemble de tous les élus de cette région. Il souhaiterait, également, être informé des chances d'inscription de cette opération.

Texte de la réponse

La RN 2, qui relie l'agglomération parisienne à la frontière belge, constitue un enjeu important pour l'État en matière de modernisation du réseau routier national et doit contribuer au désenclavement de la région Picardie en améliorant sensiblement les échanges Nord-Sud. À cet effet, les services du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme ont engagé une étude portant sur l'ensemble de l'itinéraire, qui vise, après une analyse des diverses contraintes et des besoins de déplacements, à définir le type d'aménagement nécessaire pour assurer l'écoulement du trafic dans de bonnes conditions de fluidité et de sécurité. Ainsi, cette étude a permis d'affirmer le caractère structurant de la RN 2, notamment entre Paris et l'autoroute A 26, section qui devrait être aménagée progressivement à deux fois deux voies dans le cadre des contrats de plan. Les études de détails se poursuivent et permettront de définir les opérations les plus urgentes qu'il conviendra d'engager dès le XIe Plan. D'ores et déjà, il apparaît que les déviations d'Urcel et Chavignon doivent figurer parmi ces priorités. En conséquence, l'État est tout à fait favorable à ce que soit envisagée l'inscription de ces opérations au prochain contrat avec la région Picardie. Bien entendu, cette position devra être confirmée par ses partenaires lors des négociations.

Données clés

Auteur : [M. Rossi André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 478

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1292

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2562